

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA PERFORMANCE DE L'ETAT
Bureau des Procédures Publiques - ☎ : 02 32 76 53.94

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SAS Carrière de la Seine-Maritime (CASEMA)
VATTEVILLE-LA-RUE**

**Extension d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires
Défrichement d'une surface de 34, 2 ha**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, une enquête publique de 30 jours a été prescrite du 20 novembre 2012 au 20 décembre 2012 inclus, à propos de la demande présentée par la SAS Carrière de la Seine-Maritime (CASEMA), dont le siège social est 2 rue du Verseau, Zone Silic 94150 RUNGIS, qui sollicite l'autorisation de procéder à l'extension d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires et l'autorisation de procéder au défrichement d'une surface de 34,2 ha à VATTEVILLE-LA-RUE, aux lieux-dits "Les Communaux" et "La Haie du Maur".

Ce projet relève de la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'environnement :

-2510-1 **Autorisation** : Exploitation d'une carrière de sables et de graviers alluvionnaires : surface exploitée 32 ha 92 a 86 ca : quantité de matériaux à extraire 1850000 tonnes (925000 m³) 150000 t/an en moyennes pour les phases 1 à 5, 100000 t/an en moyenne pour les phases 6 à 16.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées à la mairie de VATTEVILLE-LA-RUE, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit le lundi et le jeudi de 9h00 à 11h30, le mardi et le vendredi de 16h00 à 18h30.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles sera ouvert pendant la même période à la mairie de cette commune.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VATTEVILLE-LA-RUE, siège de l'enquête,
- par voie électronique, à l'adresse mail suivante : vattevillelarue@wanadoo.fr

M. Didier BEAUVALLET, commissaire enquêteur, recevra en outre à la mairie de VATTEVILLE-LA-RUE, aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

Mardi 20 novembre 2012 de 16h00 à 19h00
Vendredi 30 novembre 2012 de 16h00 à 19h00
Jeudi 6 décembre 2012 de 9h00 à 12h00
Mardi 11 décembre 2012 de 16h00 à 19h00
Jeudi 20 décembre 2012 de 16h00 à 19h00

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture, des conclusions motivées du commissaire enquêteur, et le cas échéant, du mémoire en réponse du demandeur.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de VATTEVILLE-LA-RUE, ainsi que dans les communes de LA MAILLERAYE-SUR-SEINE, NORVILLE, SAINT MAURICE D'ETELAN, SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT, NOTRE-DAME-de-BLIQUETUIT et VILLEQUIER situées dans le rayon d'affichage fixé par la nomenclature des Installations Classées.